



AVIS PUBLIC

Règlements 474-01-2021 et 531-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 15 février 2021, a adopté les règlements suivants :

- 474-01-2021 amendant le règlement 474-2021 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité pour l'exercice financier 2021;
- 531-2021 concernant le contrôle des animaux.

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « documents ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 février 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,

Marie-Pier Pharand, avocate